



N°17 – juin 2021

### Aide au centre aéré de juillet

Du 12 juillet au 13 août, la Ligue de l'Enseignement de la Meuse organise son habituel centre aéré sur le site de Giffaumont, pour les enfants de 6 à 13 ans. Comme les années précédentes, la commune apporte une aide aux familles qui inscrivent leurs enfants, à raison de 30 euros par semaine et par enfant, dans la limite de deux semaines. Le transport devra être assuré par les familles. La demande d'aide est à faire en mairie de Rives Dervoises à l'adresse [rivesdervoises52@orange.fr](mailto:rivesdervoises52@orange.fr) ou au 03 25 04 62 36. L'inscription au centre aéré se fait auprès de l'UFOLEP de Giffaumont au 03 26 62 10 30 (un dépliant d'information est à disposition dans les mairies).

### Rentrée scolaire 2021 : appel garderie et cantine

Pour prévoir au mieux la rentrée scolaire de septembre 2021, les familles sont appelées à faire connaître leurs besoins en services périscolaires pour leurs enfants. Pour rappel, les garderies et cantines fonctionnent ainsi :

→ RPI Droyes/Puellemontier : garderie de 7h30 à 8h30 puis de 16h30 à 18h – Cantine de 11h40 à 13h20.

→ RPI Louze/Longeville : cantine de 11h45 à 13h10 – Garderie de 16h30 à 18h.

Ces conditions d'organisation sont amenées à changer en fonction des exigences sanitaires. Dans la mesure du possible, les horaires de garderie pourront être adaptés. Les préinscriptions sont à déposer auprès de Edith REMONGIN, Secrétaire de Mairie, au 03 25 04 62 36 ou 03 25 04 23 68.

### Elections les 20 et 27 juin : règles et organisation

Les dimanches 20 et 27 juin se tiendront en même temps les élections départementales et régionales. Il y aura donc deux bureaux de vote dans chacune de nos communes déléguées : dans les salles des fêtes à Droyes, Puellemontier et Longeville-sur-La-Laines, et dans la mairie à Louze.

Les conditions sanitaires vont imposer une organisation particulière :

→ La circulation dans chaque lieu de vote se fera à sens unique, avec un point d'entrée différent du point de sortie. Dans ce sens unique, le premier vote sera celui des départementales, puis celui des régionales.

→ Chaque personne est invitée à venir avec son stylo pour signer la feuille d'émargement.

Pour les règles de vote :

→ Chaque électrice et électeur vote dans son village de domicile.

→ Parce que Rives Dervoises est considérée comme une seule commune avec une population supérieure à 1000 habitants, toutes les personnes devront présenter une pièce d'identité avec photo en cours de validité (carte d'identité, carte vitale, permis de conduire, passeport, carte de pêche...)

### A propos de la fibre optique

Aux habitants qui demandent des informations sur le délai et les conditions du branchement à la fibre optique, la municipalité apporte la réponse suivante : la commune n'intervient en aucune manière sur le déploiement et le raccordement à la fibre optique. Chaque foyer sera contacté par son opérateur téléphonique et internet quand ce raccordement sera possible.

## Aide à l'utilisation du numérique

A l'initiative de l'équipe municipale et sous la responsabilité de Graziella JUMEL, un groupe d'habitants et d'élus volontaires s'est constitué pour faire une initiation ou apporter une aide aux usages du numérique à tous les habitants qui en feront la demande. Par exemple :

- Utiliser et comprendre sa messagerie
- Se servir d'un tableur
- Ecrire un courrier
- Faire des démarches administratives en ligne
- Naviguer sur le net
- Installer ou dépanner son matériel informatique
- Être conseillé sur l'achat de matériel
- Réaliser des travaux scolaires (mise en page, utilisation de power-point, ...)
- Ou tout autre besoin non formulé ici...

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie de Rives Dervoises au 03 25 04 62 36 avant le mercredi 30 juin inclus, en indiquant ses coordonnées et ses besoins.

Un rendez-vous sera pris pour une intervention à domicile. Pour débiter, le groupe est volontairement restreint à quatre personnes pour assurer la confidentialité des interventions. Il pourra être raisonnablement élargi si les besoins s'avèrent importants. L'intervention sera plus ou moins rapide selon le volume de demandes à traiter. Mais le groupe s'engage à honorer toutes les demandes.

## Le sens du civisme

Il est rappelé que les sacs jaunes et bleus mis à disposition gratuitement par le syndicat Nord Haute-Marne de transport des ordures ménagères sont exclusivement pour le tri des corps creux (sacs jaunes) et des papiers (sacs bleus). Ils ne peuvent en aucun cas remplacer les sacs noirs qui restent à la charge des habitants pour les déchets tout venant.

## Appel aux artistes peintres et graphistes

Tout un chacun peut faire le constat que certains bâtiments communaux présentent depuis la rue un aspect triste ou défraîchi. Pour pallier ce défaut visuel, l'équipe municipale lance un appel à des habitants qui ont des talents d'artiste peintre ou graphiste et qui seraient volontaires pour habiller ces bâtiments de leurs œuvres. Comme la période estivale se prête à ces productions artistiques en extérieur, les personnes disponibles sont invitées à se faire connaître en mairie de Rives Dervoises à [rivesdervoises52@orange.fr](mailto:rivesdervoises52@orange.fr) ou au 03 25 04 62 36.

## Eau et assainissement : rappel des démarches

La municipalité tient à rappeler que, en cas de départ ou d'arrivée dans un logement :

- Les formalités de fermeture ou d'ouverture d'un abonnement aux services d'eau potable et d'assainissement sont à réaliser auprès de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, et non auprès de la commune.
- Il revient aux occupants du logement, partant ou arrivant, d'assurer ces formalités de fermeture ou d'ouverture.

Pour rappel, les formulaires sont à télécharger sur le site <https://www.saint-dizier.fr/demarches-services/environnement-et-dechets/eau-et-assainissement.html> ou à demander au 03 25 07 31 48. En dépannage, des formulaires papiers sont à disposition dans les mairies de Rives Dervoises.

## Prochain Conseil municipal

La prochaine réunion plénière du Conseil municipal se tiendra le jeudi 1<sup>er</sup> juillet à partir de 20h30 à la salle des fêtes de Longeville-sur-La-Laines.